

De nouveaux systèmes de soutien à la gestion centrale ont été mis en place s'ajoutant ainsi à ceux déjà en vigueur avant 1982. Ainsi, le Ministère a maintenant un Cadre opérationnel approuvé, des plans d'évaluation et de vérification interne ainsi qu'un processus bien développé de planification annuelle établissant les objectifs et l'allocation des ressources pour les directions de l'administration centrale et pour les missions. La Partie III des Prévisions budgétaires a été pour la première fois établie au cours de PAPGAE et fournit maintenant au Parlement un rapport annuel sur les réalisations et la performance du Ministère.

Certains projets de PAPGAE continueront dans le cadre de la nouvelle entente entre le MAE et le Conseil du Trésor sur l'Accroissement des responsabilités et pouvoirs ministériels (ARPM). Ce sont principalement la mise en oeuvre de vastes systèmes informatisés tels que COSICS, FINEX et PERNET. Ainsi, l'effet durable du PAPGAE pourra être visible dans ce nouveau cadre des responsabilités proposé au Conseil du Trésor à l'intérieur du régime de l'ARPM. D'ailleurs, plusieurs systèmes de gestion et structures de rapports qui constituent la base de l'ARPM ont été initiés à l'intérieur du PAPGAE. Ils font maintenant partie intégrante de nos pratiques quotidiennes de gestion.